

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 AVRIL 2025

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à seize heure trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	01 Avril 2025
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Quorum	9		
Membres présents	15		
Membres absents ou excusés	1		
Membres qui ont pris part à la délibération	15		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	Excusée Arrivée à 17h25	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe),
Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 27.02.2025 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Office de tourisme : Ardèche Loisirs Patrimoine : convention de partenariat Pass Ardèche 2025 :

Le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire du 16/07/2020 N° 36 donnant délégation au Bureau communautaire pour le suivi et la reconduction des conventions avec Ardèche Loisirs Patrimoine. Il expose au Bureau communautaire que le partenariat avec Ardèche Loisirs Patrimoine concerne aussi la vente du pass'Ardèche dans les offices de tourisme. L'Office de Tourisme encaissera les recettes de la vente du Pass Ardèche diminuée de la commission de 10% destinée à l'OT selon une périodicité et des modalités précisées dans la convention de partenariat. Le Président propose d'acter le principe de vente dans les offices de tourisme du Pass'Ardèche selon les modalités définies dans la convention et d'approuver les tarifs 2025 comme suit :

- 3 jours ou 72 heures à 48 €
- 6 jours ou 144 h à 62 €
- Annuel ou 365 jours à 85 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Tarifs gymnase Montpezat-sous-Bauzon :

Les tarifs d'utilisation du gymnase ont été fixés par délibération du 1.07.2021. Il convient de compléter ces tarifs afin de répondre aux mieux aux différentes demandes d'occupation. Ces tarifs sont applicables aux associations hors territoire et aux prestataires privés. Les associations du territoire bénéficient de la gratuité d'occupation du gymnase.

Salle	Tarifs stages Associations hors territoire	Tarifs Prestataires privés	Dépôt de garantie
Salle omnisport	125 € / jour (hors période chauffe) 70 € / ½ jour (hors période chauffe) 170 € / jour (période chauffe) 90 € / ½ jour (période chauffe)	50 € / heure (hors période chauffe) 70 € / heure (période chauffe)	Hors convention annuelle et dans le cadre de gros évènement public :
Salle de danse ou Salle de gym	60 € / jour (hors période chauffe) 40 € / ½ jour (hors période chauffe) 80 € / jour (période chauffe) 50 € / ½ jour (période chauffe)	25 € / heure (hors période chauffe) 35 € / heure (période chauffe)	1 000 €

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Fonds concours enveloppe voirie 2020-2025 :

Par délibération en date du 28 mars 2023, la communauté de communes a élargi l'utilisation des enveloppes voirie propres à chaque commune, à des travaux sur les autres voies de la commune (voies non classées d'intérêt communautaire), les rues de village, les places et parkings, ainsi que les cheminements piétons et les ouvrages d'art (ponts, murs...).

Dans ce cadre, la commune de Mayres sollicite par délibération du 13.12.2024 l'attribution d'un fonds de concours de 12 400 € pour « l'aménagement d'un parking quartier du Vieux Mayres ». Cette opération comprend l'acquisition et la démolition d'un bâtiment et l'aménagement d'une aire d'accueil. Le montant estimatif des travaux s'élève à 35 713.50 € HT et les financements alloués par l'Etat sont de 10 714.05 € au titre de la DETR. Le Président propose d'attribuer un fonds de concours de 12 400 € à la commune de Mayres sur son enveloppe voirie 2020-2025. Le reste à la charge de la commune sera de 12 599.45 € HT.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Subventions associations :

- Leda Atomica :

La septième édition du festival *Les jours de la dame* aura lieu en septembre et octobre 2025, et propose une quinzaine de spectacles et expositions en différents lieux du territoire. Ce festival est avant tout dédié à la création féminine et aux propositions multi-genres qui parlent des femmes. L'association basée à Lalevade-d'Ardèche émane de l'association Leda Atomica Musique de Marseille, les deux associations créant un pont entre les deux régions. Le festival se déploie en partenariat avec différents lieux et communes du territoire. Les lieux de diffusion ne sont pas tous dédiés au spectacle. Le Président propose d'attribuer à Leda Atomica 07 une subvention de 1 500€ pour le festival.

- Club foot USPHC :

Le club de football Union Sportive Porte des Hautes Cévennes utilise les équipements des deux stades « Ardèche des sources et volcans » de Lalevade d'Ardèche et Thueyts. Le président du club sollicite la communauté de communes pour une subvention de 10 000 € comme en 2024. Cette subvention leur permettrait d'équilibrer leur budget et de financer notamment l'embauche d'un salarié dédié aux activités du club et au bon entretien des locaux et vestiaires des deux stades.

Pour rappel les charges liées aux terrains et vestiaires sont assurées par la communauté de communes (arrosoage, engrais, tonte, électricité, eau...), le club prend en charge l'entretien des vestiaires de ces deux équipements, cette solution étant plus efficace qu'une intervention extérieure permet aussi de responsabiliser les usagers des vestiaires. Le Président propose de reconduire l'aide de 10 000 € pour l'année 2025 (idem 2024, une convention sera signée avec le l'USPHC).

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Divers :

Compétences eau et assainissement : la conférence des Maires s'est réunie ce jour à 14h30 pour la présentation des résultats de l'étude de transfert des compétences eau et assainissement réalisée par le cabinet KPMG/IATE. Cédric D'IMPERIO, président de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans » a réuni la conférence des Maires afin de présenter les résultats de l'étude eau et assainissement.

En effet depuis la loi Notre en 2015, obligation était faite aux communes de transférer à la communauté de communes les compétences eau et assainissement le 1^{er} janvier 2026.

Cette mesure était combattue par de nombreuses communes, associations d'élus et parlementaires.

Ce n'est que le 03 avril dernier que nous avons eu la certitude suite à un vote au sénat et de l'Assemblée nationale que le transfert des compétences eau et assainissement ne sera plus obligatoire.

Pour rappel la communauté de communes s'était toutefois préparée à un éventuel transfert et avait commandé une étude au bureau d'études KPMG associé pour ce dossier avec IATE.

Le président de la communauté de communes a souhaité que le résultat de l'étude eau et assainissement soit présenté aux 16 Maires réunis en conférence.

Messieurs EL GHADOUANI et MARTIN, techniciens des bureaux d'études, ont présenté un état des lieux technique, les moyens humains affectés au service, les tarifs d'équilibre et appliqués ainsi qu'une synthèse.

Des orientations envisageables ainsi que les différents scénarios ont été présentés, soit la création d'une régie intercommunale, l'adhésion au SEBA où suite à la dernière évolution législative, les communes conservent les compétences.

Les Maires des communes présents ont exprimé leur souhait de conserver ces compétences, une délibération sera proposée avant l'été en conseil communautaire. Les communes adhérentes au SEBA resteront au SEBA.

Cédric D'IMPERIO a remercié les bureaux d'études pour la qualité du travail fourni et a insisté auprès des Maires sur l'intérêt de bien s'approprier les résultats de cette étude pour par exemple réaliser un travail de mutualisation entre communes limitrophes par vallée. Il a souhaité que cette étude permette un meilleur travail de collaboration entre commune et a demandé à ses collègues maires de poursuivre leur travail en commun sur la ressource en eau.

Ce sujet de l'eau et de l'assainissement a donné lieu à des échanges constructifs, sur les tarifs qui devront permettre l'équilibre des services, sur l'endettement des services eau et assainissement autour de 16 ans, sur le programme d'investissement à prévoir sur 10 ans soit 5.9 millions d'euros pour l'eau et 2.5 millions d'euros pour l'investissement, sur la mutualisation de moyens par vallée, sur la ressource en eau vu le changement climatique et les sécheresses qui seront fatalement plus fréquentes.

➤ Carrière DODET Thueyts : le président informe les élus que la commune et la communauté de communes ont mandaté un avocat, la commune par rapport au terrain communal exploité sans autorisation, et la CDC par rapport au non-respect du PLUi. L'avocat soulève notamment des problèmes sur l'aspect environnemental en raison d'études incomplètes. Il est rappelé que le Parc Naturel Régional qui avait le 10/12/2024 émis un avis favorable sur le projet d'extension de la carrière Dodet, s'est ravisé le 21/01/2025 en retirant son avis mais en n'émettant pas de nouvel avis. Les élus s'étonnent que le PNR soit passé complètement à côté de ce dossier pourtant très sensible, notamment sur les aspects environnement et préservation du paysage local. La commune a déposé un référé judiciaire pour récupérer son terrain et demander sa remise en état, la DREAL, la préfecture ont été interpellées sur ces sujets ainsi que l'Association des Maires et les parlementaires (Député Brun et les Sénateurs Darnaud et Ventalon).

Arrivée de MF Fabrèges à 17h25.

➤ Voirie : la consultation 2025 va être lancée pour solder du programme 2020-2025. Les communes ont validé leur programme suite aux estimations fournies par le maître d'œuvre.

➤ Maison sport santé : le Président transmet les remerciements du Dr BOUGEARD (nouveau Président) pour la subvention attribuée par bureau du 27.02.2025 : 4 500 €

➤ Motion de soutien Maire de Lalevade : Dominique FIALON, Maire de Lalevade d'Ardèche tient à remercier les élus pour la motion de soutien adoptée prise lors du dernier Bureau communautaire, et pour leurs messages de soutien suite à son agression. Il informe le Bureau qu'il a porté plainte.

➤ Local maison de services Lalevade d'Ardèche : le Président informe le bureau d'un problème de chauffage dans le local loué depuis l'automne 2023 par la CDC à la commune de Lalevade d'Ardèche pour le service de distribution alimentaire « coup de pouce ». Ce service pourrait se développer avec l'organisation de permanences (France services, mission locale, conseillère numérique...). Le chauffage peu efficace nécessite d'être amélioré. La commune plusieurs fois interrogée à ce sujet, ne souhaite pas investir (devis présenté par la Mairie d'environ 25 000 à 30 000 € pour l'installation de pompes à chaleur) et la CDC titulaire d'un bail précaire avec la commune de Lalevade d'Ardèche (1000 € de loyer mensuel) n'a pas obtenu de subvention en raison de la nature du bail. Les travaux d'installation, de gros entretien, et les réparations majeures sont pourtant à la charge du propriétaire bailleur et si le chauffage nécessite des travaux importants, ces coûts doivent être supportés par le bailleur. Plusieurs propositions amiables ont été faites par la CDC à la commune sans pouvoir aboutir. Le président invite le Maire de Lalevade à réfléchir pour trouver une solution satisfaisante pour les deux collectivités considérant que la communauté de communes déploie des services très intéressants pour la population Levadoise notamment. Les élus présents demandent à leur collègue maire de respecter les obligations d'un propriétaire et de régler au plus tôt ce problème en effectuant les travaux nécessaires à la réfection du chauffage.

La séance est levée à 18h15.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.

